

# S sommaire

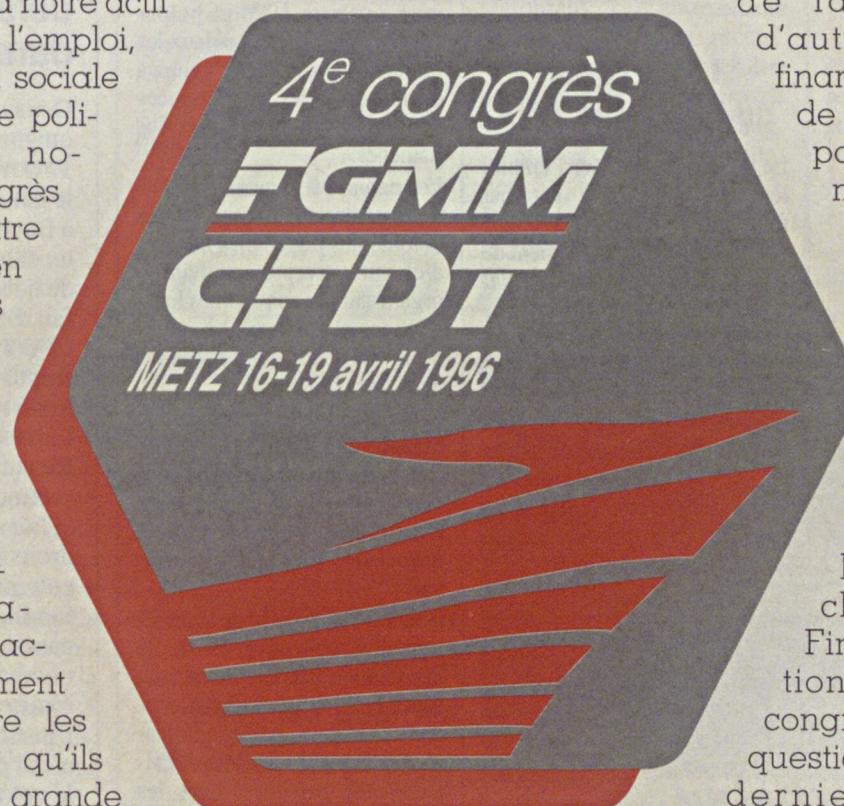
JANVIER 1996

• Actions : En avant marche pour l'emploi II	• Bref Union fédérale des mines VI
La protection sociale III	• Liberté totale pour Sarah VII
• Adhérents CFDT, pourquoi ? IV-V	• Résultats d'élection VIII

MINEURS ET  
MÉTALLURGIESTES

**L**e prochain congrès de la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie se tiendra à Metz du 16 au 19 avril prochains. Ce congrès sera l'occasion de faire le bilan de l'activité de la Fédération depuis quatre ans. Un bilan d'activité dans une situation difficile pour l'ensemble des secteurs des mines et de la métallurgie. Nous pourrons mettre à notre actif des résultats sur l'emploi, sur la protection sociale et en matière de politique salariale notamment. Le congrès de Lille, il y a quatre ans, avait mis en évidence les insuffisances d'une action trop limitée au périmètre de l'entreprise en matière de résultats sur l'emploi. Il avait également mis l'accent sur l'éclatement des statuts entre les salariés, selon qu'ils sont dans une grande entreprise ou dans des

PME ou selon les secteurs d'activité, avec un système de négociation exclusivement centré sur l'entreprise. Le congrès de Metz devrait être l'occasion d'adopter des orientations, une stratégie et des objectifs revendicatifs qui permettent un rééquilibrage des lieux de négociation au profit de la branche professionnelle ou des conventions collectives territoriales.



L'obtention de nouvelles garanties collectives à ce niveau permettrait en effet de répondre à plusieurs problèmes. Tout d'abord, ces garanties concerneraient l'ensemble des salariés des mines et de la métallurgie, ce qui est loin d'être le cas avec la seule négociation dans l'entreprise. Ensuite ces garanties devraient permettre de faire intervenir d'autres sources de financement que celles de l'entreprise, ce qui participerait à une meilleure répartition de la richesse produite. Enfin l'obtention de ces garanties nécessiterait l'expression d'un rapport de force moins émietté que celui exercé dans chaque entreprise.

Finalement la question centrale de ce congrès est un peu la question posée lors des derniers événements sociaux. C'est la question de la fonction de l'organisation syndicale dans la société.

Agir pour une défense des intérêts des salariés et des réponses à leurs aspirations qui satisfassent aux exigences d'une société fondée sur les valeurs de justice sociale, de démocratie, de solidarité et de liberté : c'est la réponse que devrait y apporter le congrès.



## EN AVANT MARCHE POUR L'EMPLOI

*Les négociations engagées le 28 février 1995 avec le CNPF se sont concrétisées par la signature de quatre accords interprofessionnels. L'accord du 23 juin 1995 relatif à l'insertion professionnelle des jeunes, visant à intensifier les initiatives en faveur de leur accès à l'emploi, celui du 6 septembre sur la cessation anticipée d'activité pour tout salarié ayant 40 ans et plus de cotisation et ceux du 31 octobre sur l'emploi et la politique contractuelle.*

**C**oncernant l'accord du 6 septembre quatre entreprises de la métallurgie, Essilor, Sereg Vannes SA, Cogema et Leroy Sommer ont déjà négocié sa mise en œuvre. Ces diverses négociations ont porté sur

l'amélioration de l'accord tant en ce qui concerne l'allocation de remplacement, que le versement des cotisations patronales et salariales et le maintien d'un bon niveau de protection sociale.

### Les accords du 31 octobre 1995

Le premier accord sur l'emploi lève un tabou : le patronat reconnaît la réduction du temps de travail comme un élément de lutte contre le chômage. Il contraint l'ensemble des branches professionnelles à entamer des négociations avant le 31 janvier 1996. Ces négociations devront porter sur tous les thèmes fixés par l'accord et concerneront l'organisation du temps de travail sur l'année et la réduction de la durée du travail, la récupération des heures sup-

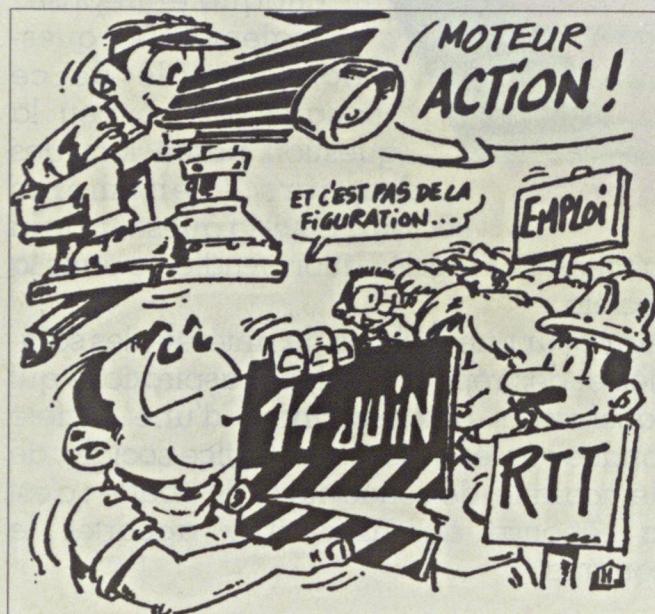
plémentaires sous forme de repos, le travail à temps partiel, les effets sur les conditions de travail et la création d'un « Compte Epargne Temps », de façon à créer une dynamique pour l'emploi.

Un bilan de ces négociations sera dressé avant la fin du premier semestre 1996 et proposera aux partenaires sociaux les initiatives qui seront de nature à développer les expériences innovantes initiées par les branches.

Le second est relatif à la politique contractuelle et traduit la volonté des partenaires sociaux d'élargir leur représentativité en organisant par eux-mêmes leurs relations et en fixant les règles de la négociation. Il porte sur deux axes principaux :

- la réhabilitation du rôle de la branche en lui attribuant quatre fonctions importantes et de nouveaux moyens et en la consacrant passage obligé pour toute négociation sur le temps de travail ;

- le développement de la représentation collective et de la négociation par une reconnaissance réciproque des interlocuteurs syndicaux, par le renforcement de la représentation collective du personnel dans les entreprises et notamment dans les PME et, de façon expérimentale, par la recherche paritaire de nouveaux dispositifs de négociation dans les PME dépourvues de représentation syndicale. Cette expérimentation se fera autour de deux formules, soit par le mandatement de salariés par une organisation syndicale pour négocier, soit par la négociation avec les élus sans étiquettes avec validation de la négociation par une commission paritaire de branche.



### Les Métaux CFDT Bayonne manifestent pour préserver l'emploi d'un délégué CFDT dans un garage

Deux cents manifestants ont manifesté le 17 novembre 1995 devant le garage Lamerain à Bayonne pour soutenir un délégué CFDT menacé de licenciement pour seul fait d'être délégué à la CFDT.

Depuis plusieurs années le personnel du garage Lamerain concessionnaire Renault, a créé une section syndicale CFDT et fait ainsi respecter les droits sociaux dans cette entreprise à gestion familiale. Cela ne plaît pas à la Direction mais les nombreuses tentatives de remise en cause de l'institution et de ses élus n'ont pas réussi à entamer la volonté des salariés. Aujourd'hui la Direction utilise le prétexte d'une altercation entre deux salariés (dont notre délégué fut victime et a déposé plainte en ce sens) pour mettre en œuvre une procédure de licenciement. Suite à la manifestation du 17, nous avons bon espoir que l'inspection du travail refuse le licenciement de notre délégué.



Photos : C. AVRIL

## La protection sociale : agir et négocier pour obtenir des résultats

Depuis de nombreuses années, la CFDT revendique une réforme en profondeur de la Sécurité Sociale. Réforme nécessaire pour casser la spirale infernale « augmentation des cotisations - réduction des remboursements » qui ouvre une voie royale à l'explosion du régime général et à l'avènement d'une protection sociale à plusieurs vitesses laissant une place de choix aux assurances privées.

Ces orientations ont été confirmées à l'occasion du Congrès Confédéral de Montpellier et popularisées à Charléty le 7 octobre. La mise en place du régime universel, le financement de la protection sociale élargi à l'ensemble des revenus, l'intégration de la valeur

ajoutée dans le calcul des cotisations patronales et la maîtrise des dépenses de santé sont des mesures qui vont dans le sens d'une telle réforme. Inscrites dans le plan Juppé, elles doivent se concrétiser.

Mais le plan Juppé contient également des mesures rejetées par la CFDT :

- gel des prestations familiales,
- imposition des prestations familiales, non intégrées à une réforme plus générale de la fiscalité,

- report de la mise en place de la prestation autonomie, - décisions unilatérales sur les régimes spéciaux, combinées à une offensive contre les fonctionnaires (gel des salaires, emploi...).

Ces dernières mesures s'ajoutant à d'autres déjà négatives décidées récemment comme la suppression de la remise forfaitaire de 42 F sur la CSG et l'augmentation du forfait hospitalier.

Plusieurs actions sont menées et les équipes CFDT ont développé une stratégie

d'action permettant d'aboutir à la rénovation de la Sécurité Sociale en s'opposant aux mesures négatives et en revendiquant :

- la suppression de la mesure d'augmentation du forfait hospitalier de 50 à 70 F,
- le retour à 37,5 ans de cotisations pour obtenir la retraite à taux plein, calculée sur les dix meilleures années,
- la réintégration de la remise forfaitaire sur la CSG en attendant que les cotisations salariales soient incluses dans celle-ci.

Nicole Notat  
débat  
avec les salariés  
de MCA Maubeuge



Rapportage : C. AVRIL



# Adhérents CFDT, pourquoi ?

Avec plus de 650 000 adhérents, la CFDT est devenue la première organisation syndicale en France.

Il est utile de revenir sur les droits des adhérents et leur importance pour la CFDT.

## LES DROITS DES ADHÉRENTS

En contre partie d'une cotisation de 0,75 % de leur salaire les adhérents CFDT ont des droits :

### 1 Droit d'être défendu prioritairement

- Dans votre entreprise par les militants CFDT, en ce qui concerne votre contrat, vos conditions de travail, le respect de la convention collective, des accords nationaux, des différents accords d'entreprise et du code du travail.

Selon la nature du problème et après acceptation par la Confédération, un avocat peut être pris en charge financièrement.

- Hors de votre entreprise : grâce à nos permanences juridiques, aux militants CFDT siégeant dans les organismes de protection sociale (Maladie, Retraite, Chômage, Allocation familiale...) et aux permanences ASSECO (Association des Consommateurs CFDT).

### 2 Droit à une compensation financière

En cas de grève supérieure à deux journées.



### 3 Droit d'adhérer à une mutuelle complémentaire à la sécurité sociale, la SOMILOR

Dont le rapport qualité-prix est intéressant pour les adhérents quand l'employeur ne cotise à aucune complémentaire sécurité sociale (salariés de PME, chômeurs...).

### 4 Droit à l'information gratuite

- CFDT Magazine : 11 numéros par an (reçu à domicile pour tous les adhérents en prélèvement automatique, diffusé par la section syndicale pour les autres).

Le magazine est réalisé par la Confédératin.

- La voix des mines et des métaux : 6 numéros par an, inséré dans le magazine (c'est la publication que vous êtes en train de lire). La VMM est réalisée par la Fédération à laquelle vous êtes rattaché de part votre convention collective.

- Turbulences : 6 numéros par an, magazine réalisé par « l'association jeunes confédérale », l'abonnement est gratuit pour tous les adhérents CFDT de moins de 29 ans (il suffit que votre syndicat donne vos coordonnées à la délégation jeunes de la Confédération). Vous pouvez également être destinataire d'autres publications réalisées par d'autres structures CFDT comme par exemple le syndicat géographique auquel vous êtes adhérents ou votre section syndicale d'entreprise.

### 5 Droit de s'exprimer et d'influer sur :

- les revendications de la CFDT,



- les modalités d'action définies pour faire aboutir ces revendications,
- le déroulement des négociations,
- les accords proposés,
- le choix des responsables de la section syndicale.

### 6 Droit à l'accès à la formation syndicale

En fonction des sessions proposées par le syndicat géographique.

L'ensemble de ces droits vous permet, par une meilleure information et les débats possibles, de développer vos capacités d'analyses et de réflexions individuelles.

#### QUEL EST L'INTÉRÊT D'AVOIR DES ADHÉRENTS - A QUOI SERT VOTRE COTISATION ?

Une organisation syndicale qui a beaucoup d'adhérents est une force dans l'entreprise.

L'employeur sait qu'il devra en tenir compte, qu'il ne pourra pas faire ce qu'il veut.

Beaucoup d'adhérents c'est la possibilité pour les militants :

- d'avoir des informations sur ce que pensent les salariés,
- d'avoir des idées plus nombreuses,
- de réduire le décalage entre militants et salariés.

C'est aussi :

- plus de moyens financiers qui nous permettent une meilleure communication et des capacités de formation plus importante,
- être indépendant, aussi bien financièrement qu'un niveau des idées, du patronat, du gouvernement, des partis politiques...

Votre cotisation permet de financer l'action syndicale en général :

- information : réalisation de tracts, de bulletins, de journaux,
- formation : organisation de sessions permettant d'avoir des militants compétents face aux patrons,
- organisation de réunions : permettant les échanges d'information avec des responsables CFDT d'autres établissements ou d'autres entreprises,
- organisation de manifestations pour faire avancer nos revendications,

- fonctionnement de la CFDT en général en finançant des permanents, des spécialistes (juristes, économistes...), du personnel administratif...

Votre cotisation est généralement un geste de solidarité qui permet :

- d'alimenter la caisse de grève (c'est-à-dire de soutenir financièrement d'autres adhérents CFDT dans l'action),
- de financer des actions juridiques pour les adhérents ou les militants dont les droits du travail ne sont pas respectés,
- de soutenir l'action syndicale internationale.

En fait votre cotisation permet à la CFDT d'exister avec vous et pour vous.

## Pierre JEANNE, ancien Secrétaire National de la FGM, n'est plus

Entré en 1934 à 14 ans comme apprenti traceur aux chantiers Worms au Trait en Haute-Normandie, Pierre Jeanne vit les grèves de 1936, participe à la création du syndicat Métaux CFTC au Trait en 1938. Parallèlement il s'engage à la JOC de 1937 à 1947, qu'il quittera comme Président Fédéral. Requis par le STO, il va à Dantzig de décembre 1942 à juillet 1943. Revenu en permission il devient réfractaire.

A ce titre, il présidera une association de réfractaires et maquisards à la libération.

En 1947, et jusqu'en 1955 il devient responsable de la formation à l'UD CFTC de Seine-Maritime puis Secrétaire Général de 1950 à 1960.

Devenu secrétaire permanent entre temps, il anime également la première Union Métaux Normandie jusqu'à son arrivée à la Fédération Générale de la Métallurgie

CFTC à Paris où il aura en charge les lourds problèmes de la Navale en France.

A la Fédération il est secrétaire national de 1960 à 1968. Au niveau national, il a en charge les questions interprofessionnelles et participe aux travaux du

Comité National et au Bureau Confédéral. Au congrès de la FGM à Lyon en 1960, il présente un rapport sur l'évolution de la CFTC. Membre actif de la minorité et des groupes "Reconstruction", il participe au débat dans les organisations qui mettront en place les modalités démocratiques de l'évolution jusqu'au congrès de novembre 1964.

De retour à Rouen en 1968 il va participer aux instances CFDT de la région Haute-Normandie tout en conservant des responsabilités nationales dont celle de membre de la section sociale du CES.

A la retraite Pierre Jeanne, déjà atteint par la maladie, va participer à la vie et à l'animation du syndicalisme retraités CFDT au niveau local, régional et national.

Son souci permanent, qui a guidé toute sa vie, d'aider les autres à se prendre en charge collectivement, solidairement va le conduire à créer dans la région, une association des malades de Parkinson. Homme de conviction et d'action, pour tous ses amis de la CFDT, il a bien mérité du mouvement ouvrier.



**• Chantiers de l'Atlantique : bienvenue aux apprentis**

La section CFDT du chantier naval de Loire-Atlantique a réalisé une plaquette de bienvenue destinée à tous les nouveaux apprentis des Chantiers.

Après avoir indiqué à quoi sert un syndicat et les rôles d'aide, d'écoute de ses délégués, la section syndicale rappelle ses nombreuses interventions pour améliorer la situation de l'apprenti :

- subvention de 600 F du CE pour le dédommager de ses frais d'inscription ;
- obtention d'une indemnité compensatrice de ses frais de transport ;
- attribution d'un chèque vacances de 400 F dès la première année de stage.

Elle souligne les droits des apprentis, tant en ce qui concerne leur salaire que leur droit au congé et insiste sur l'existence d'une prime de fin d'apprentissage, égale à 8 % des salaires bruts perçus par le jeune ayant obtenu son diplôme après ses deux années d'apprentissage, obtenue grâce à l'accord national négocié et signé par la FGMM.

**• La FGMM gagne contre le réseau commercial Citroën**

Près de 900 salariés sur les 1 300 que compte l'entreprise, auront une revalorisation de leur salaire de base du fait de la stricte application de l'avenant 14 à la convention collective des services de l'automobile. Depuis juillet 1994, le réseau commercial Citroën refusait d'appliquer l'avenant 14. Il intégrait la prime d'ancienneté des salariés dans leur salaire de base, alors qu'elle aurait dû se transformer en prime formation qualification revalorisée chaque année au niveau de la branche. L'augmentation de la valeur du point formation, plus importante que celle des salaires, a entraîné sur les quatre dernières années une perte de rémunération des salariés du réseau. Après avoir, le 19 décembre 1995, entrepris une action en justice, la FGMM a accepté un protocole transactionnel proposé par la direction de Citroën confirmant l'engagement de l'entreprise de procéder aux calculs de la prime de formation qualification conformément aux strictes dispositions de la convention collective pour l'ensemble des salariés concernés. Une régularisation sera opérée avant le 31 décembre 1995 avec effet rétroactif au 30 juin 1992. Cette régularisation permettra, selon la direction, une revalorisation du salaire mensuel de 900 employés allant de 50 à plus de 500 F.

**• ESSILOR**

Accord d'établissement signé le 15/5/1995 à Dijon, 400 salariés, avec la CFDT. Modulation des horaires avec temps de pause assimilé à du travail effectif (33,5 h effectif, 36 h de présence, 38 h rémunérées pour les équipes alternantes et ceux dont les horaires débutent avant 6 h ou s'achèvent après 20 h), accueil en permanence de jeunes en alternance (1,5 % des effectifs), remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos, équipes de fin de semaine par volontaires ou embauchés (26,25 h rémunérées avec majoration de 50 %) travail en équipes de semaine sur 4 jours par volontaires ou embauchés (avec 1 h de RTT), expérimentation du temps partiel annualisé. Commission de suivi avec crédit d'heures collectif spécifique pour les membres du CE.

## UNION FÉDÉRALE DES MINES UNE NOUVELLE PAGE DE SON AVENIR

**L**es mineurs avaient choisi l'Alsace pour tenir leur assemblée générale qui coïncidait avec le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Union Fédérale. En effet, en 1965, partant pratiquement de zéro, les mineurs CFDT construisent la fédération des mineurs qui, en 1984 fusionnera avec les métallurgiques pour former la FGMM. A cette occasion, l'Union Fédérale a réalisé une brochure retracant les moments forts des trente ans passés, ou petit à petit, la CFDT a su s'imposer pour faire aujourd'hui pratiquement jeu égal avec la CGT, loin devant FO et la CFTC.

Cette assemblée générale a permis aux mineurs actifs et retraités de faire le point sur la situation industrielle des Mines, sur les revendications portées par la CFDT.

Aujourd'hui à peine 30 000 actifs, toutes les Mines connaissant un avenir industriel sombre. L'uranium qui n'emploie plus que quelques centaines de salariés a un avenir très hypothétique. Les ardoises, après des choix désastreux d'exploitation fait par l'entreprise, sont confrontés à de vives concurrences. La potasse dont le gisement sera épuisé dans les premières années du prochain millénaire pour la question de l'avenir du bassin... tout comme les mineurs des différents bassins de charbon puisque l'Etat et la direction du charbonnage ont décidé l'arrêt de l'exploitation pour 2005.

L'emploi, première revendication de la CFDT, s'est concrétisé dans le pacte Charbonnier qui assure à chaque mineur l'emploi et le statut jusqu'à l'âge de la retraite. L'assemblée générale a clairement affirmé la volonté « d'un pacte Mineur » couvrant toute la profession. Autre sujet important dans les débats et dans la résolution : la protection sociale. Le régime minier de retraite et de santé présente en effet des particularités qu'il convient de pérenniser.

A ces questions essentielles s'ajoutent aussi les condi-

tions de travail, les salaires, les évolutions de carrière...

Une assemblée générale c'est aussi le moment où l'on décide de la politique des responsables. En l'occurrence, l'Union Fédérale s'est donné un nouveau secrétaire général : Bruno Fauchon du bassin du centre Midi. En effet, Jean-Pierre Klapuch, après 10 ans passés à l'animation de l'Union Fédérale va prendre de nouvelles responsabilités. Une assemblée qui n'a pas seulement fêté les 30 ans, mais qui a ouvert aussi une nouvelle page de son avenir.

# Liberté totale pour Sarah

**La CFDT était présente à la manifestation du 28 novembre pour obtenir la liberté totale pour Sarah.**

L'immense mouvement de solidarité autour de Sarah Balabagan a permis de lui éviter la peine capitale. C'est une victoire importante. Mais soyons clairs, Sarah, victime d'un viol, était en état de légitime défense.

Pour être totale, la victoire devrait conduire à sa libé-

ration. C'est ce que réclamaient les centaines de milliers de signataires à travers le comité de défense qui s'est créé en France et le mouvement d'opinion auquel la CFDT a largement participé.

Quand le verdict est tombé, condamnant la jeune Philippine à recevoir 100 coups de canne et à subir une peine de prison d'un an sans prise en compte des quinze mois effectués, le comité de soutien à Sarah a

décidé de continuer la pression auprès des Emirats Arabes Unis jusqu'au 2 décembre, date de la fête nationale et occasion d'une amnistie présidentielle.

C'est pourquoi, la CFDT qui considère que Sarah demeure la victime et que ce verdict n'apporte pas toute la vérité, appelle donc les militants à se mobiliser pour que Sarah bénéficie le 2 décembre 95 d'une grâce présidentielle.



Sipa Press

## Europe - Maghreb : repenser la nature des coopérations

À près avoir organisé à l'automne 1992, une conférence sur le bassin méditerranéen, la FIOM tente de structurer les activités dans cette région. Pour ce faire, elle a organisé à Rome avec le concours de la fondation

Friedrich Ebert un séminaire de deux journées regroupant ses affiliés de la rive Méditerranée en Europe et au Maghreb ainsi que des représentants de l'UGTA algérienne, de l'UMT et de la CDT marocaines qui ne sont pas affiliées.

Les relations entre l'Europe et le Maghreb sont nombreuses et s'enracinent

dans l'histoire, elles ont bien évidemment des répercussions sur les travailleurs et les syndicats. Les difficultés économiques, sociales, voire politiques comme en Algérie, auxquels sont confrontés les populations et les travailleurs du Maghreb ont des incidences des deux côtés de la Méditerranée et nous imposent de repenser la nature des coopérations

Europe-Maghreb tant sur le plan économique, politique que syndical. Mais autant la réflexion sur l'ensemble du bassin méditerranéen nous paraît pertinente, autant la réduire à la configuration des seules relations Europe-Maghreb nous semble insuffisant et peut même nous handicaper dans la prise en compte de l'ensemble des enjeux régionaux.

## Conférence FIOM sur l'Europe Centrale et de l'Est

La FIOM a tenu à Prague du 23 au 25 octobre sa conférence annuelle sur l'Europe Centrale et de l'Est. Au centre des préoccupations, les évolutions en cours dans les différents pays et au sein du mouvement syndical, qu'il s'a-

gissoit des organisations syndicales affiliées à la FIOM ou de celles qui coopèrent avec elle, notamment en Russie, Biélorussie et Croatie. La rencontre avait aussi pour objectif de faire le point sur l'ensemble des programmes de formation syndicale organisés sous l'égide de la FIOM avec le concours de ses affiliés. Pour notre part, nous avons procédé à une

évaluation des programmes pilotés en 1995 principalement en Roumanie, programmes pour lesquels coopèrent les Français (FGMM et FO Métallurgie), les Belges de la CSC Metal, les Hollandais de la CNV et les Suisses de la FTMH. C'est en gardant le fil rouge d'une coopération ancrée sur la perspective de contribuer au renforcement et à l'autonomie des orga-

nisations syndicales que nous continuons à bâtir les programmes pour 1996 qui se dérouleront pour ce qui nous concerne en Roumanie, en Pologne, voire en Russie où nos homologues russes souhaitent engager un travail dans les mines et la sidérurgie sur les questions liées aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

## RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

### ■ UMM BOURGOGNE

Charot à Sens :  
élections DP et CE 1995

Dans cette entreprise de chaudronnerie de l'Yonne, la CFDT réalise le carton plein car, avec 89 voix sur 106 suffrages exprimés, la CFDT obtient 5 élus titulaires DP sur 5 sièges à pourvoir et avec 68 voix sur 81 suffrages exprimés 4 élus titulaires au CE sur 4 sièges à pourvoir.

### ■ UMM FRANCHE COMTÉ

GEC Alsthom Belfort :  
élections CE 1995

Plusieurs établissements des filiales de Gec Alsthom sont présents sur le même site : Electromécanique, Transport, EGT, Centrales Energétiques. Au mois d'octobre dernier, avaient lieu les premières élections CE depuis le conflit et sur l'ensemble des sociétés. La CFDT enregistre une poussée (4 sièges gagnés) qui lui permet de postuler au poste de secrétaire de comité inter établissement du site (avec 4 sièges, 3 CGT, 3 CGC, 1 FO dans cette instance). Ce résultat est particulièrement intéressant car il est le fruit de l'action de la CFDT et de ses militants durant le conflit et des accords signés que les salariés ont jugé positivement.

### ■ UMM LOIRE-ATLANTIQUE

Garages Citroën Nantes :  
élections DP et CE 1995

Se présentant pour la première fois aux élections professionnelles, la CFDT obtient, avec 65 suffrages exprimés, 3 élus titulaires aux élections DP, n'en laissant que 2 à la CSL et, avec 52 suffrages exprimés, 2 élus titulaires au Comité d'entreprise contre 2 également à la CSL. La CFDT se réjouit de ce résultat dans une entreprise où la CSL a toujours été seule présente.

### ■ UMM PICARDIE

Allied Signal Beauvais :  
élections DP et CE 1995

Les élections de DP et CE se sont déroulées les 22 et 23 novembre 1995. La CFDT en CE gagne 5 % par rapport à 1993 en passant de 47 à 52 %. En DP la CFDT reste stable en se situant à 55 %.

### ■ UMM RHÔNE ISÈRE

Majorette Lyon :  
élection DP et CE 1995

La CFDT, avec 218 voix, soit 75,7 % des suffrages exprimés tous collèges confondus, obtient 6 élus titulaires aux élections DP, n'en laissant qu'un seul à la CFTC. Avec 252 voix, soit 81 % des suffrages exprimés, elle obtient quatre élus titulaires au CE de cette entreprise de la branche des jeux jouets.

Entreprise Sextant Avionique :  
élections CE 1995

Avec 1 164 voix sur 3 825 inscrits, 2 911 votants et 2 784 exprimés, la CFDT de l'entreprise Sextant, équipementier aéronautique, obtient 30,4 % des suffrages exprimés tous collèges et tous sites confondus aux élections CE. Elle obtient 16 sièges de titulaires sur les 38 à pourvoir.

# Informations diverses

## AMIANTE : Continuer à se battre contre ce fléau

**A**miante - La forte médiatisation sur les questions de l'amiante ne doit pas nous faire oublier que les militants CFDT doivent continuer à se battre dans les institutions et sur le terrain contre ce fléau. Avec la confédération, la FGMM et d'autres fédérations ont participé à l'élaboration d'objectifs CFDT en matière de prévention, de protection de la santé, de réparation. Ces objectifs portent

notamment sur le recensement des lieux floqués à l'amiante, des interventions allant du remplacement de l'amiante à son isolement définitif, la diminution du seuil d'exposition des salariés, le suivi médical pour tous les salariés exposés ainsi qu'un suivi médical post-professionnel, la reconnaissance des maladies professionnelles dues à l'amiante et l'indemnisation des victimes... La CFDT a

obtenu des engagements précis au conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et prend une part active à l'élaboration du nouveau décret sur l'amiante.

La FGMM va réunir toutes les structures syndicales concernées par l'amiante c'est-à-dire principalement ceux qui utilisent l'amiante, comme les fabricants de plaquettes de frein, par exemple.

## La protection sociale après quinze ans de militantisme, "just do it" Bernard

*Après plus de quinze ans de militantisme à la CFDT, 7 ans comme Secrétaire Général de l'UMM Picardie et 8 ans en tant que Secrétaire National à la FGMM, Bernard reprend la musette dans une nouvelle vie professionnelle.*

Diplômé en gestion des entreprises et des administrations de l'Université de technologie de Compiègne, Bernard a commencé sa carrière dans les assurances à l'UAP, avant de devenir acheteur de produits sidérurgiques à la CEMA-PHILIPS Amiens, puis chargé d'études techniques au service Finances/Gestion à USINOR-ACIERS Mon-

tataire. Parallèlement à son parcours tant professionnel que syndical, Bernard a occupé les fonctions d'administrateur de la Caisse régionale d'Assurance Maladie Nord-Pas-

Rochelle, Bernard, réputé pour son contact facile et son sens de la répartie, a besoin d'une ambiance chaleureuse, en petit comité comme dans de grandes réunions, pour développer une qualité rare, celle de faire rire. Rire des autres sans jamais être méchant mais aussi de lui-même. Mais sous des apparences joyeuses, Bernard apprécie la confiance des autres et les rapports humains ont pour lui une importance primordiale. Comme sa langue, il ne conservait pas son drapeau dans sa poche dans la vie comme dans les débats.

Bernard s'est reconvertis dans un organisme de protection sociale. Il a l'air content de son sort.

Nous souhaitons bonne chance à l'ancien responsable de la presse fédérale en espérant que dans ses nouvelles fonctions il continuera à être bardé pour assurer... toutes les prises de risques.

